Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260423-2026D24-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	16 avril 2026
Présents à la séance :	17	Date d'affichage :	17 avril 2026
Nombre de procurations :	02		
Nombre de votants :	19		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, CADIOU Gaby, LE GUERN Frédéric, LE GALLOU Gwenola, LELIEU Florence, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain (18h25), CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon (18h13), LE BRAS JACOB Laëtitia, PASQUIOU Mélanie

Absents : LELONG Benjamin, PRIGENT Sylvain

Procurations : LELONG Benjamin à CADIOU Gaby, PRIGENT Sylvain à GUEGAN Stéphane (jusqu'à son arrivée à 18h25)

Secrétaire de séance : BLANZIN Jérémy

N° 2026-24

Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être créée dans chaque commune pour donner un avis sur l'évaluation des bases d'imposition (exemple : calcul des taxes foncières).

Cette commission procède, avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives. Elle émet un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxe directe locale, lorsque le litige porte sur une question de fait.

Les commissaires, ainsi que leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal, si possible représentative des diverses activités socioprofessionnelles.

Pour les communes de 2 000 habitants et plus, la commission est composée du Maire, ainsi que de 8 titulaires et de 8 suppléants.

Il revient donc au conseil municipal de dresser une liste de 32 personnes, au sein de laquelle le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera 16 membres (8 titulaires et 8 suppléants).

Madame le Maire présente en séance les 32 noms de contribuables qui seront présentés.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260423-2026D24-DE

1	LE CORRE Nathalie	9	LAFONTAINE Marcel	17	MENOU Marie-Laure	25	PASQUIOU Mélanie
2	KERBORIOU Bernard	10	CORSON Jeannine	18	PRIGENT Nathalie	26	CHENAIS Hervé
3	PRIGENT Philippe	11	LE FUSTEC Martine	19	CROIZIER Philippe	27	PETIBON Sandrine
4	GUILLOU Jean-Michel	12	MORVAN Julien	20	BORDERIE Chantal	28	KERDONCUFF Nicolas
5	ROUDAUT Benoît	13	MAHE Marie-Thérèse	21	MERRER Anne	29	BLANZIN Jérémy
6	HUET Brigitte	14	SIDANER Stéphane	22	LE CAER Marc	30	ROUSSEL Régis
7	MORICE Gisèle	15	OLRY Evelyne	23	GUEZOU Marie-Claude	31	LE GUEUZIEC Jean-Yves
8	LE BALCH Pierrick	16	LE BRAS JACOB Laëtitia	24	PRAT Jean-Yvon	32	LE GUERN Frédéric

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition des 32 noms de contribuables présentée.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

MAIRIE DE PLOUARET
22420 Côtes d'Armor

Le Secrétaire de séance,
Jérémy BLANZIN